



République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Arrêté municipal n° 067/2026

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À UN ADJOINT AU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WOLFISHEIM,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

Vu l'élection du Maire en date du 23/03/2026,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23/03/2026 fixant le nombre d'adjoints,

Vu l'élection de Monsieur Bernard MERTZ en qualité d'adjoint au Maire,

Considérant la nécessité d'assurer une gestion cohérente des politiques sociales, du cadre de vie et des actions de proximité,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de fonctions

Monsieur Bernard MERTZ, adjoint au Maire, reçoit délégation pour exercer, sous l'autorité et le contrôle du Maire, les fonctions suivantes :

1. Action sociale et CCAS

- Suivi des activités du Centre communal d'action sociale
- Coordination des actions sociales communales
- Mise en œuvre des politiques de solidarité

2. Politiques en direction des seniors

- Développement des actions en faveur des personnes âgées
- Suivi des dispositifs d'accompagnement
- Organisation des initiatives dédiées

République française

Département du Bas-Rhin Commune de Wolfisheim

3. Santé et solidarité

- Actions de prévention et de promotion de la santé
- Coordination des initiatives locales en matière de solidarité
- Relations avec les partenaires sociaux et médico-sociaux

4. Cadre de vie, propreté et espaces verts

- Suivi de la qualité du cadre de vie communal
- Organisation et suivi des actions de propreté
- Suivi de l'entretien et de la valorisation des espaces verts

5. Environnement

- Protection et valorisation de la faune, de la flore et de la biodiversité
- Préservation des paysages
- Suivi des actions en matière agricole et environnementale

6. Marché communal

- Organisation et suivi du marché
- Relations avec les commerçants non sédentaires
- Gestion du fonctionnement du marché

7. Fêtes et cérémonies

- Organisation des cérémonies officielles
- Coordination des commémorations
- Organisation des événements protocolaires

8. Défense et relations extérieures

- Suivi des questions relatives à la défense
- Relations avec les autorités civiles et militaires
- Suivi des actions à caractère international ou partenarial

Article 2 – Délégation de signature

Dans le cadre des compétences définies à l'article 1, délégation est donnée à Monsieur Bernard MERTZ pour signer :

- Tous actes, devis, correspondances et documents administratifs
- Les documents relatifs aux actions sociales, au cadre de vie et à l'environnement
- Les actes relatifs à l'organisation du marché
- Les documents relatifs aux cérémonies et commémorations

République française

Département du Bas-Rhin Commune de Wolfisheim

Article 3 – Exclusions

Sont exclus de la présente délégation :

- Les actes réglementaires de portée générale ;
- Le pouvoir de police administrative du Maire ;
- Les décisions budgétaires engageant la collectivité, sauf délégation spécifique ;
- Les décisions relevant de la compétence propre du conseil d'administration du CCAS ;
- L'organisation générale des services municipaux.

Article 4 – État civil

Monsieur Bernard MERTZ reçoit délégation pour :

- Exercer les fonctions d'officier d'état civil
- Procéder à la célébration des mariages

Article 5 – Exercice de la délégation

La présente délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.
Elle peut être retirée à tout moment.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera publié et inscrit au registre des actes administratifs.

Il prend effet à compter de sa publication.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal

Administratif de STRASBOURG, 31 Avenue de la paix - BP 51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Article 8 :

Le présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet du Bas-Rhin,
- M. le Procureur de la République,
- M. le Trésorier Principal,
- M. Bernard MERTZ, Adjoint au Maire

Fait à Wolfisheim, le 23/03/2026

Le Maire,
Eric AMIET

Notifié à l'intéressé le : 23/03/26

Signature :

